

Salle de fête à P<sup>e</sup> Rousseau

Vote d'un crédit pour  
mise au concours de l'étude du  
projet de filon.

Pour donner suite au projet voté par le  
Conseil municipal dans sa séance du 12 Juin dernier  
l'assemblée décide d'ouvrir un concours à la chambre  
des Architectes de Tantes. Ce concours sera doté de 3 prix:  
1<sup>er</sup> prix - 500<sup>+</sup>, 2<sup>e</sup> prix - 300<sup>+</sup>  
3<sup>e</sup> prix - 200<sup>+</sup>

En plus de l'Administration municipale, le Conseil  
désigne M. M. Farion, Leubel, Piquet & M.  
Moussard pour faire partie de la commission chargée  
de la réception et de l'examen des projets.

Service des eaux  
Canalisation  
me Sadi Carnot.

Et l'insuffisance du nombre des abonnés, le  
Conseil municipal croit devoir ajourner le projet de cana-  
lisation dans cette rue.

Fait & délibéré les jours mois & an sus dits.

L. Gendras L. Fauvestre Dupont Reda  
Perkang H. Wapin J. Garçon M. Bojig  
Ch. Patry  
J. Leubel S. Coq J. Ousson

### Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront  
à la Mairie, dimanche prochain, 5 février à 8 heures 1/2  
du matin, pour la session ordinaire de Février

Ordre du jour

- 1<sup>o</sup> Correspondance et communications.
- 2<sup>o</sup> Cimetière de P<sup>e</sup>ré - Aggrandissement; nouvelles propositions aux propriétaires.
- 3<sup>o</sup> Chemin N<sup>o</sup> 85 - Aggrandissement entre le P. N. et la route N<sup>o</sup> 23. - Résultat  
de l'enquête. avis du Conseil
- 4<sup>o</sup> Electricité - Extension de l'éclairage
- 5<sup>o</sup> Service des Eaux - Extension; Lettre adressée à M<sup>e</sup> le Maire de Tantes
- 6<sup>o</sup> Compte-rendu de la Commission des Travaux publics: Examen des  
demandes Cuisy - Mecher - Amélioration de puits et fontaines.

- 7° Vote d'un crédit pour être distribué en nature aux familles des chômeurs  
nécessaires de la commune
- 8° Messageries de la poste - Installation d'un porteur à Northouse, rue  
du Conseil
- 9° Curage des ruisseaux
- 10° Conseil des Prud'hommes - Révision des listes électorales en 1922.  
Désignation des délégués
- 11° Sursis d'incorporation
- 12° Demandes d'allocations militaires
- 13° Assistance

A Repe le 30 janvier 1922  
Le Maire

## Session ordinaire de Février

### Séance du 5 Février 1922

L'an mil neuf cent vingt-deux, le cinq du mois de  
février à 7h $\frac{1}{2}$  du matin.

Le Conseil municipal dûment convoqué par M<sup>r</sup> le Maire  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la  
présidence de M<sup>r</sup> Vigier-Maire, pour la session ordinaire  
de février.

Présents : M. M. Vigier, Gendron, Laurette, Gurbel  
Codet, Dupont, Reder, Penzau, Saupin, Garçon  
Brouillard, Solignin, Le Lamer, Fouquet, Boyer,  
Ciquet E., Arnaud J., Patry, Tétasque & Arnaud F.  
Absents : M. M. Bidronneau & Ciquet S., excusés.

Conformément à l'art 64 de la loi du 5 avril 1884 il  
a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le  
sein du Conseil, M<sup>r</sup> Brouillard ayant obtenu la  
majorité des suffrages, a été désigné pour remplir  
ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et  
adopté sans observation.

Correspondance.

Communes dévastées

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'une lettre de M<sup>r</sup> le Préfet en date du 24 Janvier 1922 relative à l'adoption des communes dévastées de l'arrondissement de Valenciennes.

Il n'y est pas donné suite attendu que le conseil a déjà voté un secours de 10.000 francs, à la commune de Rouvroz (Pas. de Calais). - Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance échangée avec Monsieur le Préfet du Pas de Calais, notamment de la lettre de remerciements de M<sup>r</sup> Causel Préfet de ce département aux membres du conseil municipal et aux habitants de Rouvroz.

" Toutes les formalités administratives ont été remplies pour le versement de la dite somme de 10.000 francs à la Municipalité de Rouvroz "

Cession d'un terrain com. de  
au chêne creux

M<sup>r</sup> le Maire communique au conseil un arrêté de M<sup>r</sup> le Préfet autorisant la commune de Rouvroz à aliéner une parcelle de terrain au village du chêne creux en faveur de M<sup>me</sup> Veuve Moreau.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à passer l'acte de vente.

Pompes Funèbres

Repos hebdomadaire

Par lettre en date du 10 D<sup>rs</sup> 1921 dont il est donné connaissance au conseil municipal, les employés des Pompes Funèbres demandent la suppression des enterrements le Dimanche.

L'assemblée communale prend en considération cette demande et décide qu'il ne sera plus fait d'enterrements ce jour là, sauf le cas d'urgence stipulé par un médecin. Toutefois le conseil décide qu'il sera fait exception pour les inhumations des corps des soldats revenant du front, lorsque les familles en feront la demande.

Pétition des habitants  
de la G<sup>de</sup> haie  
et de la  
Petite Lande

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de 2 pétitions des habitants de la Grand haie et de la Petite Lande pour l'amélioration du chemin de la fontaine des Champs Renaudin.

Il est décidé que cette question sera examinée par la Commission des Travaux Publics.

Demande de M<sup>me</sup> Veuve  
Bouillon  
porteuse de dépêches

Le conseil accorde une augmentation de traitement de

20<sup>e</sup> par mois à la postaise de dépêches de Port-Proust

Demande de 316<sup>r</sup>  
Chereuil

M<sup>r</sup> le Maire donne lecture au conseil d'une lettre de M<sup>r</sup> Chereuil, 38 rue Vatel qui sollicite de la commune un secours pour l'aider à payer la pension de son enfant qui est admis à l'institut Fleury-les-Aubrais (Loiret), le coût de la pension est de 4.60 par jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse toute contribution, M<sup>r</sup> Chereuil n'étant pas dans une situation nécessitante.

Curage des ruisseaux

Tous les ruisseaux de la commune ayant été curés en 1921 le conseil municipal n'est pas d'avis que le travail soit entrepris à nouveau cette année.

Conseil des Fais hommes

Delegués pour la Révision  
des listes électorales -

Monsieur le Maire demande au conseil de vouloir bien conformément à l'article 10 de la loi du 27 mars 1907 désigner les délégués chargés de la révision des listes électorales du Conseil des Fais hommes

L'Assemblée nomme :

- (1) Ann. le 22.2.22
- 1<sup>o</sup> Electeur-ouvrier : Bonhomme Armand, peintre - V<sup>o</sup> Laude
  - 2<sup>o</sup> " employé : Saupin Henri, emp<sup>l</sup> de com<sup>ce</sup> Laudeau
  - 3<sup>o</sup> " patron : Griffroy Lucien, M<sup>re</sup> Coureur rue Sadi-Carnot
- (2) Ann. le 22.2.22
- Le conseil vote la somme de 1735.10, représentant la quote part de la cot. de 1915 à 1921 inclus

Demandes de sursis  
d'incorporation

Monsieur le Maire soumet au conseil les demandes de sursis d'incorporation formées par des jeunes gens qui désirent continuer leurs études.

Savoir :

- 1<sup>o</sup> Perquin Roger - classe 1918, étudiant en médecine, avis très favorable.
- 2<sup>o</sup> Bopi Fabien, classe 1921, élève officier de la marine marchande, avis très favorable.
- 3<sup>o</sup> Oger Charles, classe 1922, étudiant en pharmacie, avis très favorable.
- 4<sup>o</sup> Lescouzères Jean V<sup>te</sup>, classe 1922, étudiant ecclésiastique, avis très favorable.

Demandes d'allocations  
militaires.

Monsieur le Maire soumet au conseil toutes les demandes d'allocations militaires formées par les personnes

nom

ci-après désignés :

Le Dull née Fricot au chatelier,  
avis très favorable.

Recoquelli Marie de Girard, champ de four,  
avis très favorable.

Gauthier dite d'oreil Darcel. Vothhouse,  
avis favorable.

De Yvon née Freslon Marie, rue Sadi-Carnot  
avis favorable.

Faumont née Pineau, rue Beau Louvain,  
avis très favorable.

De Piveteau née Leclerc, St Lande,  
avis très favorable.

De Prun, née Fremet aux Croix-Moulins,  
avis favorable.

De Rousse née Morisson, rue de la Goue,  
avis très favorable.

Le Roy née Raoult, rue Sadi-Carnot 42,  
avis très favorable.

Assistance aux familles  
nombreuses.

Monsieur le Maire Soumet au Conseil municipal toutes les demandes d'assistance aux familles nombreuses.

Monsieur

Savoir :

M<sup>lle</sup> Aubry née Chapeau, à Entremont, admise pour l'allocation.

Assistance aux femmes  
en couches.

Monsieur le Maire Soumet au Conseil toutes les demandes d'assistance aux femmes en couches.

Savoir :

1<sup>o</sup> Fayot née Marie, à la Chausse, admise

2<sup>o</sup> Barcom née Baribeau, champ de four, admise

3<sup>o</sup> Girard née Herouet, 90<sup>o</sup> clot, voy admise

ressources suffisantes. Le salaire du mari égale à celui de M<sup>me</sup> Girard et à la pension servie par l'Etat, représente des ressources suffisantes pour l'entretien de la famille.

4<sup>o</sup> Leroy née Chataigner, Morinière, admise

5<sup>o</sup> Leroy née Rousseau, à Entremont, admise

Monsieur

- 6° Le Jébel né Seclere - St Lande, non admise, salaires supé-  
rieurs au taux fixé dans le département
- 7° Bernard, né Maxuel, rue Julien Duvillard, admise
- 8° Uverty né Launais, Trentemoult, non admise, salaire  
supérieur au <sup>taux</sup> barème départemental
- 9° David né Cessier, à Trentemoult, admise, le mai  
enclouage
- 10° Chatelet né Etourneau, au Chapelier, non admise

Chim de g<sup>de</sup> con n° 85

l'alignement de la route n° 23 et la  
route n° 26 et 23.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil  
municipal le projet de plan d'alignement du chemin de g<sup>de</sup>  
con n° 85, entre la route n° 23 et le P.N. de la ligne de  
Nantes - Pornic. Ce projet porte à 12 mètres la largeur du  
chemin actuellement de 8 mètres.

Le Conseil a fait un examen approfondi de la  
question

Considérant que la largeur de 12 mètres proposée occa-  
sionnerait un chiffre de dépenses très élevé par suite de  
l'expropriation de deux immeubles importants dont un  
affecté à un usage commercial appartient à M<sup>rs</sup>  
Guorignon et l'autre à M<sup>rs</sup> Fouin, estimant qu'une  
largeur de 10 mètres serait suffisante pour assurer une  
bonne circulation et réduirait sensiblement la dépense.

Est d'avis que la largeur à donner au nouveau  
chemin soit fixée à 10 mètres.

Demande en outre qu'il soit procédé à l'exhaus-  
sement en même temps qu'à l'élargissement et que  
les travaux d'exhaussement soient prolongés au  
delà du passage à niveau dans la traversée l'agglomé-  
ration de la Haute-He (projet déjà approuvé)

Émet également le vœu qu'un trottoir soit aména-  
gé d'un seul côté du chemin dans la partie située entre  
la route n° 23 et le passage à niveau pour faciliter la  
circulation.

Cimetière de Boix

Agrandissement.

Nouvelles propositions  
aux propriétaires

Monsieur le Maire donne lecture au conseil  
des nouvelles propositions faites aux propriétaires des  
terrains rattachés à l'agrandissement du cimetière  
Il a été offert 5.50 le prix du m<sup>2</sup> à M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup>

Lancelot-Thomson.

3.<sup>00</sup> à M<sup>r</sup> Déjaie Joseph

1.<sup>50</sup> à M<sup>r</sup> J<sup>r</sup> Noulliet

Monsieur le Maire fait ensuite connaître à l'assemblée que M<sup>mes</sup> Lancelot Thomson lui ont déclaré verbalement qu'elles consentaient à céder leur terrain au prix de 8<sup>t</sup> et que M<sup>r</sup> Déjaie demandait 11<sup>t</sup>

Après en avoir délibéré le conseil municipal voulant solutionner cette affaire sans l'intervention du Jury d'expropriation accepte le prix de 11<sup>t</sup> offert par M<sup>r</sup> Déjaie & charge M<sup>r</sup> le Maire de traiter avec M<sup>mes</sup> Lancelot Thomson au prix de 7<sup>le</sup> moy.

Société d'électricité.

Extension de l'éclairage.

Monsieur le Maire communique au conseil la correspondance échangée avec la Société d'électricité, et l'engagement par celle-ci de faire les travaux d'installation dans les endroits demandés.

Le Conseil prend acte de ces déclarations et émet le vœu que les installations projetées soient faites le plus tôt possible.

Service des eaux

Extension du réseau

Monsieur le Maire fait connaître au conseil qu'il a demandé à la Ville de Nantes d'établir une canalisation avec des tuyaux de 175<sup>mm</sup> dans la rue Charles Pons - Hausseau et de prolonger la canalisation dans la rue Sadi-Carnot avec des tuyaux de 300<sup>mm</sup> jusqu'à la rue de la Forge seulement par suite du nombre insuffisant d'abonnés.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil des travaux d'installation aux diverses fontaines communales, notamment celles de la Fontaine Lannay, de la Volière, de la chaussée & des puits de la Galarnière. Le Conseil envisage l'amélioration de la fontaine du chemin des Mabaudiers.

Chemin de la Fontaine Lannay

Après avoir fait examiner par la Commission des Travaux Publics la demande de M<sup>r</sup> Couty & de la Coutaye relative au prolongement du chemin de la Fontaine Lannay, le conseil accepte en principe ce prolongement à

conditions qui n'en résulte aucune charge pour la commune, et que le chemin actuel soit maintenu.

Demande Biches  
Foulonneau.

La demande de M. M. Bichet - Foulonneau, propriétaires à Port Rousseau, tendant à acquiescer un terrain <sup>curral</sup> rue de l'Industrie à Port Rousseau est soumise à nouveau au Conseil municipal après avoir été examinée par la Commission des Travaux publics.

Le prix du m<sup>2</sup> de ce terrain dont la surface est de 33. m<sup>2</sup> 92 est fixé à 10 francs. - Le conseil décide en outre que les frais de curage du ruisseau seront entièrement à la charge de ces propriétaires, tant sur la largeur du chemin que sur la partie qui sera recouverte; que pour faciliter le curage, ils devront établir à leurs frais un tampon de regard à l'endroit qui sera désigné par l'ajout. vjet; une porte devra être également établie à leurs frais à l'extrémité du terrain couvert. Avant de commencer les travaux, les plans devront être soumis à l'examen de l'administration municipale et une demande sera adressée à tous les services intéressés.

2  
Commune  
le 23. 2. 92  
M. Bichet

Vote d'un secours aux  
Chômeurs nécessiteux.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal vote sur les fonds disponibles de la commune un crédit de 500 francs pour être attribué aux chômeurs nécessiteux.

le 22. 2. 92

Après plusieurs échanges de vue, il est décidé que l'on devra autant que possible utiliser les chômeurs pour les travaux de voirie et que les secours qui seront distribués devront être en nature de préférence.

Les demandes de secours devront être adressées à la Mairie et l'administration municipale décidera ce qui et y aura lieu d'accorder.

Messageries de l'ouest  
établissement d'un  
ponton à Vorthouse

Le Conseil municipal étant saisi de nombreuses demandes de habitants du Maury de Roffé et des villages voisins et le vœu que la compagnie des Messageries de l'ouest installe un ponton à Vorthouse, à l'extrémité du chemin de Petite communication N° 3

le 22. 2. 92



Traitement du Receveur  
du Bureau de Bienfaisance

— Avis du Conseil —

travaux le 23.1.22

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la délibération de la commission administrative du Bureau de Bienfaisance portant à 467.<sup>78</sup> le traitement du Receveur de cet établissement.

Demande de M<sup>r</sup> Seché

Seché

Le Conseil vote un crédit de 100 francs à titre de souscription pour l'érection du monument Léon Seché à Arcenis.

M<sup>r</sup> Léon Seché était natif d'Arcenis. il habita la Morinière pendant 5 ans de 1898 à 1903, où il écrivit de nombreux ouvrages notamment sur Alfred de Vigny, Sainte-Beuve ainsi que sur la Renaissance et le Romantisme.

Le conseil décide en outre en souvenir du séjour de M<sup>r</sup> Léon Seché dans le pays, de désigner le quai de la Morinière sous le nom de quai: Léon Seché.

Fait & délibéré les jour mois & an sus dits

A. Lemaire L. Fauvestre J. Cochez Dupont  
R. de G. Jeneau F. Lemaire J. B. Jij  
H. Pigeot Ch. Patry H. Velasquez  
L. Trouvenard G. Gendron

## Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie dimanche prochain 28 Mai à 8 heures du matin, pour la session ordinaire de Mai - Ouvrière

Ordre du jour

- 1<sup>o</sup> Correspondance et divers
- 2<sup>o</sup> Prolongement de la ligne des Cronpays jusqu'aux Caris, Moulins. Rapport Subvention communale.
- 3<sup>o</sup> Construction d'un égout et de trottoirs rue Félix Faure.
- 4<sup>o</sup> Programme de travaux à exécuter avec les ressources de l'empunt voté en 1921 :- agrandissement du cimetière de Repe', chemin des Joyaux; au gd. clos de la Blordière à la Morinière; de Maupeytruis, à la route de Machecoul; des Mahautières; - Chemin d'arcès à la fontaine des Champs